

# Domaine Public

1 7 8 3

Edition PDF  
du 16 juin 2008

Les articles mis en ligne  
depuis DP 1782  
du 2 juin 2008

**Analyses,  
commentaires  
et informations sur  
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un  
point de vue de  
gauche, réformiste  
et indépendant.

En continu, avec  
liens et réactions, sur  
**domainepublic.ch**

---

## Dans ce numéro

### **Le dernier avatar du programme de législature**

Toujours la quadrature du cercle:  
comment planifier sans s'engager? (André Gavillet)

### **Energie nucléaire: raisonnable en apparence seulement**

L'assainissement énergétique est plus efficace,  
plus souple et moins cher que Gösgen II  
(Jean-Daniel Delley)

### **Guérilla urbaine contre essai d'OGM en plein champ**

Le vandalisme à but idéal n'existe pas. Même au nom  
d'une juste cause, l'action directe, en force et  
masquée, demeure injustifiable (Yvette Jaggi)

### **Lait: vous avez dit souveraineté alimentaire?**

L'augmentation du prix du lait contredit  
la politique prônée par Uniterre (Albert Tille)

### **Un nouveau Code pénal insuffisamment expliqué et déjà contesté**

Les «jours-amendes» condamnés  
sans procès équitable? (Alex Dépraz)

### **Quelle police pour les Vaudois-e-s?**

Le point sur la négociation canton – communes,  
entre initiative d'Artagnan et motion Aubert  
(Lyonel Kaufmann)

### **Le congé sabbatique saboté**

Pour les enseignants, un effet regrettable  
de la négociation sur la nouvelle grille salariale  
de l'Etat de Vaud (Françoise Gavillet)

### **D'Ouchy à Bellerive, arrêt Musée des Beaux-Arts**

Où il est question de plage publique, quand bien  
même l'eau est encore froide (André Gavillet)

## Le dernier avatar du programme de législation

*Toujours la quadrature du cercle: comment planifier sans s'engager?*

André Gavillet (15 juin 2008)

Tous les quatre ans, le collège gouvernemental est élu. Quelle sera sa ligne politique, son programme? Question légitime et fondamentale. Et comme chaque membre du Conseil fédéral est élu personnellement par l'Assemblée fédérale, il serait dans l'ordre des choses qu'il soit comme candidat interrogé sur ses idées, son programme, son esprit de concordance. Or ce questionnement n'a pas lieu. Il est réservé aux candidats nouveaux qui sont élus en cours de législature. Mais les conseillers fédéraux qui sollicitent un nouveau mandat sont, eux, dispensés de cette épreuve. En revanche, une fois installés au pouvoir, il est exigé d'eux qu'ils élaborent un programme de législation et le soumettent aux deux Chambres qui revendiquent le droit constitutionnel de participer, d'influencer cette planification. Mais jusqu'ici les tentatives d'associer le parlement ont été des échecs.

### 2004/2008

Il fut prévu, en 2004, qu'au terme de l'examen les députés se prononceraient par un vote, afin de donner plus de portée au programme présenté. Mais les partis n'y trouvant pas leur compte, notamment l'UDC et le PS, le programme fut rejeté en vote final. Comme il était un exercice non contraignant, cet échec fut sans conséquence. Il

n'ouvrit aucune crise, il ne fit pas même un titre. Et l'on passa aux affaires courantes.

La procédure d'examen fut toutefois modifiée. La discussion du programme se fait sans entrée en matière, mais prévoit des votes sur toutes les propositions du programme, qui peuvent être amendées. C'est une sorte de revue de détails qui est opérée. Il n'y a pas de vote final.

Pour cette législature, le Conseil fédéral a sorti un programme «*grand appareil*»: 5 lignes directrices, 16 objectifs, 71 mesures. Avec, comme accompagnement, des indicateurs de contrôle et un plan financier.

Ce programme a fait l'objet de deux propositions motivées de renvoi, une de l'UDC et une du PS. Elles ont l'une et l'autre été rejetées, car votées séparément. Contrairement au vote final de 2004, les votes négatifs n'ont pas pu se cumuler. Le Conseil national a passé dès lors une journée à examiner 116 amendements, de portée indicative: péage routier, vente de Swisscom, rôle de la Banque nationale, etc. On y trouve de tout pour tous les goûts.

### Le Conseil fédéral absent

Selon la loi, le Conseil fédéral est représenté par son

président seul. Il intervient peu, se contentant surtout de rappeler, amendement par amendement, quelle est la position du Conseil fédéral. Pour un acte majeur, le programme de législation, cet effacement du pouvoir est une caractéristique du régime suisse. Alors qu'on ne cesse de souligner qu'il agit en tant que collège, la présence physique du collège n'est jamais mise en scène, si ce n'est lors de l'assermentation.

Le programme de législation, toute expérience faite, gagnerait à être une déclaration de politique générale lue devant l'Assemblée fédérale par le président, accompagné par tout le collège. Ce discours serait suivi par la prise de position de chaque président de groupe. (On n'ose imaginer en Suisse que ce débat solennel soit suivi d'un vote de confiance).

Mais ce qui est évident, c'est que la pratique inaugurée cette année dilue l'exercice. Aucune image, aucune idée n'a été transmise à l'opinion publique. Le programme de législation est transformé en une procédure technocratique, illisible. Il faudrait en faire un acte politique à la fois simple et solennel. Dans le bon sens du terme, du vrai théâtre civique.

## Energie nucléaire: raisonnable en apparence seulement

*L'assainissement énergétique est plus efficace, plus souple et moins cher que Gösgen II*

Jean-Daniel Delley (13 juin 2008)

Atel – Aar Tessin Electricité, l'un des grands électriciens du pays – ne pouvait rêver moment plus propice pour déposer sa demande de construire une nouvelle centrale nucléaire. La hausse rapide du prix du pétrole et l'épuisement annoncé de ce combustible fossile suscitent des inquiétudes dans l'opinion. Tout comme le réchauffement climatique provoqué par les émissions de CO<sub>2</sub>. La production d'électricité peine à suivre une demande en constante progression. Ces évolutions devraient faciliter l'acceptation d'un développement du parc nucléaire. Quant à la localisation à Gösgen, elle sera à coup sûr bien accueillie par une population environnante et des autorités qui ont toujours manifesté leur appui à cette forme d'énergie. Enfin cette initiative s'inscrit dans le droit fil de la politique énergétique du Conseil fédéral qui, à côté des économies, des énergies renouvelables, table sur le nucléaire. Voilà pour

l'argumentaire d'Atel qui semble frappé au coin du bon sens.

Mais le bon sens n'obéit pas toujours aux lois de la raison. Point n'est besoin de diaboliser le nucléaire: un examen rapide de la situation suffit à mettre en évidence la faiblesse de cette solution.

Si le montant nécessaire à la construction de cette nouvelle centrale – 6 à 7 milliards de francs – était consacré à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et des installations et à la promotion des énergies renouvelables, quelles économies durables d'énergie seraient possibles? La question est d'autant plus justifiée qu'en la matière la Suisse ne brille pas par son dynamisme. Alors que l'Allemagne soutient vigoureusement l'énergie solaire – un chiffre d'affaires de 6 milliards et près de 60'000 emplois –, et que, selon un analyste de la banque Sarasin, le prix du kWh solaire

sera concurrentiel à partir de 2015, notre pays chipote sur le montant des subventions et tarde à édicter des normes efficaces.

Par ailleurs la centrale de Gösgen II ne produira au mieux qu'à partir de 2015, alors que des mesures d'économie pourraient déployer leurs effets très rapidement, tout en contribuant à la création d'emplois qualifiés en bien plus grand nombre que la construction d'une usine nucléaire.

Enfin relancer la filière nucléaire distrait des moyens financiers pour une technologie d'une durée de vie de près d'un demi-siècle, au détriment des énergies renouvelables qui évoluent à grande vitesse.

L'appui des radicaux et de l'UDC à ce projet illustre l'incompétence en matière énergétique et l'absence de vision d'avenir de la droite politique.

## Guérilla urbaine contre essai d'OGM en plein champ

*Le vandalisme à but idéal n'existe pas. Même au nom d'une juste cause, l'action directe, en force et masquée, demeure injustifiable*

Yvette Jaggi (16 juin 2008)

Les membres de la Coordination romande StopOGM et leurs homologues

alémaniques regroupés sous le label SAG ne s'y sont pas trompés: ils ont condamné dès

le lendemain, dans un communiqué, l'intervention destructrice de 35 individus

portant cagoules sur le site de la station de recherche Agroscope de Zurich-Reckenholz, où se poursuit un essai en plein champ avec du blé transgénique.

Dûment autorisée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), la dissémination expérimentale se fait sur une surface grillagée, protégée et télésurveillée de deux hectares, semés à fin mars dernier d'un blé génétiquement modifié en vue de résister au méchant oïdium des céréales.

Le tout se déroule dans le cadre du Programme national de recherche N°59, comprenant 27 projets sur «*L'utilité et les risques des plantes génétiquement modifiées*», pour un montant d'environ 8,5 millions de francs. Les travaux, menés dans plusieurs universités suisses, à l'EPFZ et dans différents instituts publics et bureaux privés, ont commencé en automne dernier et devraient s'achever au printemps 2011. Comme les résultats ne paraîtront pas avant l'été 2012, le Conseil fédéral demandera prochainement une prolongation du moratoire «*pour une agriculture sans OGM*», qui arrive à échéance à 2010.

Ce moratoire, on s'en souvient, a été instauré suite à l'approbation de l'initiative populaire «*pour des aliments produits sans manipulations génétiques*», acceptée le 27

novembre 2005 par 55,7% des citoyens et par tous les cantons.

Selon autorisation donnée par l'OFEV le 4 septembre 2007, des essais en plein champ devaient avoir lieu aussi au centre viticole du Caudoz à Pully. Mais leur réalisation y est suspendue en raison de recours reconnus valables, puisqu'émanant de personnes résidant à l'intérieur du périmètre d'un kilomètre autour du terrain.

En l'absence de telles procédures, la dissémination a en revanche eu lieu ce printemps à la station de Reckenholz, en plein quartier zurichois d'Affoltern, sous l'égide d'un «*Consortium-blé.ch*». Sont impliqués dans l'expérimentation en cours des chercheurs appartenant à l'Université cantonale et à l'Ecole Polytechnique fédérale de Zurich ainsi qu'aux stations de recherches de Reckenholz/ZH-Tänikon/TG et de Changins/VD-Wädenswil/ZH, en collaboration avec les universités de Bâle, Berne, Lausanne et Neuchâtel.

Des instances comme StopOGM ou le SAG alémanique, regroupant 25 organisations dont Greenpeace, le WWF ou Pro Natura, ont toujours mis en cause des essais dont la pertinence leur paraît discutable et les risques non négligeables. Mais leur opposition s'est toujours

manifestée dans le débat public et par la voie juridique, non sur le terrain. L'intervention violente des vandales de vendredi dernier, qui a donné lieu le jour même à cinq premières arrestations, semble répondre à d'autres motivations. Il s'agirait de protester «*contre l'asservissement des agriculteurs, contre les multinationales dominantes et contre l'accoutumance aux aliments génétiquement modifiés*». Une phraséologie qu'évitent soigneusement Les Faucheurs volontaires français, pour justifier leurs «*arrachages légitimes*». Et pour juger «*exemplaire*» le moratoire appliqué en Suisse, même si la politique de notre pays leur paraît moins rigoureuse en matière d'importations de produits alimentaires que de recherche expérimentale.

Or c'est justement en cela que le vandalisme est inacceptable: en détruisant une partie des plants de blé génétiquement modifiés, les cagoulés de Reckenholz empêchent de poursuivre des recherches dont le résultat devrait aider à prendre en connaissance de cause des décisions politiques durables. Et, qui sait, à trouver des alternatives aux OGM, du genre de celle que développe le professeur Cesare Gessler, qui enseigne la biologie intégrative à l'EPFZ, dont les modifications cis-géniques semblent prometteuses en matière de cultures fruitières.

## Lait: vous avez dit souveraineté alimentaire?

*L'augmentation du prix du lait contredit la politique prônée par Uniterre*

Albert Tille (13 juin 2008)

Les paysans pensent que le vent a tourné en leur faveur. Ils avaient dû subir depuis 1992 une baisse de 37 centimes par kilo de lait. Ils viennent d'obtenir une hausse de 6 centimes. Tout aurait donc changé. La pénurie alimentaire est mondiale. Les prix s'envolent. Encouragés par la fronde des paysans allemands, les syndicats agricoles minoritaires Big-M en Suisse alémanique et Uniterre en Suisse romande ont organisé la grève du lait. Avec un certain succès, récupéré par Swissmilk la puissante fédération des producteurs suisse de lait. L'organisation faïtière mène depuis maintenant 15 ans une politique modérée de rapprochement progressif des prix avec ceux du marché européen. Mais elle a tiré profit de la grève pour arracher, cette année, une hausse aux transformateurs et aux distributeurs. C'est cinq fois moins que les 30 centimes que réclamaient les grévistes. Mais Swissmilk annonce, prudemment, que les paysans ont besoin d'un prix plus élevé et évoque la création d'une

«OPEP blanche».

Swissmilk, qui représente les producteurs, ne pouvait pas faire moins que certaines organisations de consommateurs qui sympathisaient avec les grévistes. Le climat général de hausse des coûts de production donnait un poids supplémentaire aux revendications. Mais les paysans ne doivent pas croire que l'exigence d'Uniterre d'un kilo à 1 franc soit réaliste. A l'appui de ses revendications, le syndicat minoritaire étudie le lancement d'une initiative populaire sur la souveraineté alimentaire. La crise alimentaire a remis à la mode cette théorie qui veut que l'agriculture de chaque pays puisse nourrir sa population. Le protectionnisme serait renforcé. Mais, correction souhaitable, on combattrait également la concurrence déloyale. Ainsi, les Etats-Unis et autres producteurs d'excédents n'auraient plus le droit de tuer les agricultures des pays pauvres en déversant sur eux leurs céréales à des prix

cassés par les subventions.

Fort bien. Mais en réclamant une hausse massive du prix du lait, Uniterre s'éloigne de la souveraineté alimentaire. On sait bien que la Suisse produit beaucoup plus de lait qu'elle ne peut en consommer. La stratégie des quinze dernières années consiste à encourager l'exportation de nos excédents laitiers, en priorité le fromage, par une baisse progressive des prix à la production. La différence avec l'Europe est encore de quelque 20 centimes. Si l'on ajoute les 30 centimes réclamés par le syndicat, qui feraient encore augmenter la production laitière, on voit mal comment vendre encore du fromage en Europe sans un subventionnement massif à l'exportation. Mais l'accord de libre-échange sur le commerce du fromage conclu avec Bruxelles interdit justement tout subventionnement. Pour respecter la souveraineté alimentaire nous serions donc contraints de dévorer une montagne de fromage excédentaire.

## Un nouveau Code pénal insuffisamment expliqué et déjà contesté

*Les «jours-amendes» condamnés sans procès équitable?*

Alex Dépraz (10 juin 2008)

Domaine Public l'avait relevé à plusieurs reprises (DP 1653, 1670, 1709): le nouveau droit

pénal a été adopté et mis en vigueur dans l'indifférence générale. Le grand public

découvre donc depuis une année les principales innovations de cette réforme

comme les très décriés «*jours-amendes*» qui permettent de tenir compte à la fois de la culpabilité du délinquant et de son revenu pour prononcer une peine pécuniaire. Incomprise de la population, pas défendue politiquement, cette réforme était appelée à être remise en cause. La fronde venue de magistrats romands conservateurs, opposés depuis toujours à un nouveau Code jugé trop laxiste, s'est étendue jusqu'à Berne où le groupe radical-libéral a déposé une initiative parlementaire pour corriger les prétendues lacunes d'une loi qui avait fait la quasi-unanimité au moment de son adoption en 2002.

Selon ses détracteurs, le nouveau droit pénal ne serait pas suffisamment dissuasif: il empêcherait les juges de recourir à la prison, seul remède aux yeux de certains contre la petite délinquance. La condamnation à des «*jours-amendes*», qui plus est assortie du sursis, serait ressentie comme un blanc-seing pour commettre des infractions. Un tribunal vaudois vient d'ailleurs d'en donner l'illustration en condamnant un chauffard à 12 mois de prison.

Dix-huit mois à peine est un délai bien trop bref pour mesurer toutes les conséquences du nouveau Code pénal. Comment mesurer l'effet du sursis sur le taux de récidive dans un délai si bref? Comment dire que les «*jours-amendes*» ne sont pas ressentis comme des sanctions quand les tribunaux n'ont pas même commencé à convertir les amendes non payées en jours de détention? Il n'est d'ailleurs

pas exclu que la nouvelle loi entraîne des effets plus inattendus comme un allongement des peines de prison: certains juges peuvent être tentés de prononcer des peines supérieures aux seuils qui les oblige à prononcer une peine de substitution (six mois) ou à se poser la question d'un éventuel sursis (trois ans).

En outre, être condamné à une peine privative de liberté inférieure à six mois ne signifie pas passer ses journées entre quatre murs dans un costume rayé. La privation de liberté a également pour objectif la resocialisation. Pour des périodes si brèves, il importe que le condamné ne perde pas pied dans la vie active, garde un éventuel emploi, conserve des contacts réguliers avec sa famille. La loi prévoit donc des modalités d'exécution particulières sous forme de semi-détention ou de surveillance électronique. Reste que la loi ne permet pas au juge – et c'est un réel défaut – de choisir la sanction la plus adaptée aux circonstances de l'infraction et surtout à la personnalité du délinquant.

Les fossoyeurs de la révision du code pénal font en revanche fausse route lorsqu'ils paraissent voir dans la prison le seul moyen efficace de lutter contre la délinquance. Les criminologues s'accordent à dire que la célérité (surtout) et la certitude de la peine sont bien plus importantes pour son caractère dissuasif que sa sévérité. Une peine de prison infligée deux ou trois ans après les faits perd pratiquement tout son sens. D'ailleurs, la perspective d'effectuer un séjour prolongé derrière les

barreaux, voire même de monter à l'échafaud, n'a que peu d'impact sur le taux de délinquance. La corrélation est même plutôt inverse: plus un pays traite ses délinquants de manière sévère, plus le taux de criminalité est élevé. C'est aux Etats-Unis et en Iran que les meurtres et les vols sont les plus nombreux, pas en Finlande ou au Canada. Certes, cette vérité n'est pas absolue: une sévérité accrue contre les chauffards peut par exemple inciter les automobilistes à conduire plus prudemment. Mais, étrangement, ce n'est pas la délinquance routière – pourtant la plus répandue et de loin – que les adversaires du code pénal mettent au premier rang de leurs priorités.

L'histoire de la lutte contre la criminalité est marquée par son côté symbolique. Pas besoin de convoquer Foucault pour écrire que l'Etat moderne a un besoin constant d'affirmer son existence par l'usage du monopole de la violence, de réprimer par une sanction sévère la valeur à laquelle la société attache le plus de prix, ainsi des crimes contre l'intégrité sexuelle punis toujours plus sévèrement. Mais le combat contre la délinquance doit aussi être considéré comme une politique publique à part entière. La construction de nouvelles prisons pour les petits délinquants est une mesure dont on connaît à la fois le coût et l'inefficacité. Cet argent serait utilisé de manière bien plus efficace dans l'amélioration des moyens de prévention et dans l'augmentation des effectifs de la justice.

## Quelle police pour les Vaudois-e-s?

*Le point sur la négociation canton – communes, entre initiative d'Artagnan et motion Aubert*

Lyonel Kaufmann (10 juin 2008)

Après treize ans d'un processus de réflexion amorcé en 1993, le projet de réforme des polices vaudoises, intitulé Police 2000, fut enterré en septembre 2007 par une commission du Grand Conseil. Depuis janvier 2007, deux conceptions et orientations s'affrontent sur le terrain politique:

- Début 2007, les gendarmes lancent une initiative populaire dite Initiative d'Artagnan qui aboutira et qui, formulée en termes généraux, demande l'unification des polices municipales et cantonale.
- A fin janvier 2007, le Grand Conseil vaudois accepte et transmet au Conseil d'Etat la motion de la socialiste Josiane Aubert, appuyée par 10 autres députés tous partis confondus, demandant une police coordonnée, avec à terme une harmonisation des commandements, une unification des statuts et le maintien des compétences policières des autorités des agglomérations et des grandes communes.

Jusqu'à récemment, le bras de fer semblait programmé entre le canton et les communes puisque le Conseil d'Etat ne comptait pas opposer de contre-projet direct à l'Initiative d'Artagnan. Cependant, début mai 2008, à l'initiative de Philippe Leuba et de Jacqueline de Quattro, le Conseil d'Etat entrouvrait la

fenêtre des négociations et une sortie par le haut en proposant que le premier thème abordé par la nouvelle plate-forme de discussion canton-communes soit celui de l'organisation policière cantonale. En cas de protocole d'accord entre les cantons et les communes, celui-ci servirait d'une part de réponse à la motion Aubert et, d'autre part, de contre-projet indirect à l'initiative des gendarmes.

Quelles sont maintenant les chances de parvenir dans un délai extrêmement bref – la fin de l'été 2008 – à un protocole d'accord? Et pour quels enjeux?

D'une part, le Conseil d'Etat tient à un commandement unique ou unifié de la police vaudoise. Celui-ci existe de facto, mais il lui manque les outils d'une véritable concertation entre les différentes organisations policières du canton. L'exemple de l'Eurofoot et de son état-major de coordination regroupant des représentants de la police cantonale et des polices municipales pourrait être institutionnalisé en guise de réponse à ce souci légitime du Conseil d'Etat. Bien entendu un tel état-major serait placé sous la direction du commandant de la police cantonale.

D'autre part, les communes tiennent à pouvoir exercer leurs prérogatives en terme de sécurité découlant de la

Constitution vaudoise. Pour ce faire, il est indispensable que l'état-major opérationnel soit subordonné à un état-major politique composé de représentants cantonaux et communaux. Par ailleurs les autorités communales doivent conserver leurs prérogatives d'engagement relevant de la police de proximité (police urbaine). En effet, il est indispensable d'éviter l'éviction des responsables communaux par la police cantonale et l'aspiration systématique des forces policières en faveur des tâches cantonales. Si cette évolution permettrait de suppléer le manque d'effectifs de la gendarmerie, elle se ferait au détriment des tâches de police de proximité, comme cela a été vécu dans les zones pilotes urbaines du processus de Police 2000.

Mais le maintien de corps de polices municipaux ou régionaux, sous le contrôle direct des autorités communales, nécessite qu'ils soient de taille suffisante pour assurer un service 24h/24h à la population et qu'ils fournissent des prestations identiques aux citoyens pour éviter que ces derniers soit ballottés d'un corps de police à l'autre. Or, aujourd'hui, les corps municipaux sont colloqués dans cinq catégories différentes d'autorisation d'exercer. Une harmonisation de ces autorisations va donc de pair avec la réforme ainsi que le regroupement le cas échéant des corps de police municipaux

à l'instar de ce qui s'est passé sur la Riviera vaudoise et dans l'Ouest lausannois. Au final, les autorités communales auraient le choix entre disposer d'une police de proximité en mesure d'assurer du 24h/24h, passer par une association de communes ou passer un contrat de prestation soit avec une commune voisine, soit avec la police cantonale. Au terme de ce processus, toutes les communes vaudoises devraient assurer les prestations d'une police de proximité, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Actuellement, les négociations canton - communes semblent se dérouler de manière positive. Le fait que le politique ait repris clairement la main est également un point positif. Il devrait permettre des avancées concernant les questions du commandement unifié et du maintien dans une forme renouvelée des corps de police municipaux ou régionaux, basés sur des prestations 24h/24h et l'harmonisation des autorisations d'exercer. Ce dernier aspect aurait aussi le mérite de régler la question du

financement qui reposerait dorénavant sur chaque commune selon le choix effectué. Par contre, il apparaît peu probable qu'un accord sur le statut unifié des policiers et la caisse de pensions puisse être trouvé d'ici l'échéance de fin août. Et reste la question du manque d'effectifs de la gendarmerie cantonale, l'une des principales raisons du malaise qui a conduit les gendarmes à déposer leur initiative.

## **Le congé sabbatique saboté**

*Pour les enseignants, un effet regrettable de la négociation sur la nouvelle grille salariale de l'Etat de Vaud*

Françoise Gavillet (03 juin 2008)

La possibilité d'obtenir un congé sabbatique a été une des mesures compensatoires obtenues par les syndicats d'enseignants au moment de la mise en place de la nouvelle loi sur le personnel du canton de Vaud en 2001. Cette loi a généralisé la 5e semaine de vacances et la diminution d'une heure de travail pour tous les employés de l'Etat. Les enseignants n'étaient pas touchés par cette mesure générale. A titre compensatoire, un fonds de 3 millions de francs par année pour le financement de congés sabbatiques a été créé par la loi scolaire (art. 87a). Et ce lundi 2 juin, la Fédération des sociétés de fonctionnaires et l'Etat de Vaud annoncent leur accord sur la décision d'utiliser les 7 millions de francs actuellement dans le fonds pour atténuer,

partiellement, les pertes engendrées pour beaucoup d'enseignants par la nouvelle grille salariale.

Le signal ainsi donné par les associations et syndicats d'enseignants est déplorable. On ne peut pas à la fois relever la complexité grandissante des conditions d'exercice du métier et, cinq ans seulement après la mise en place de ce fonds, proposer ou accepter de le vider de ses réserves. C'est d'autant moins acceptable que les syndicats sont partie prenante du comité paritaire (réunissant trois représentants du département de la formation et de la jeunesse et trois représentants des syndicats et associations professionnelles d'enseignants) qui gère le fonds et attribue les congés, qui peuvent être de trois à six mois.

Leur rôle devrait être de renforcer cette offre, et dans un premier temps d'analyser le fonctionnement et les processus de décision d'octroi de ces congés sabbatiques.

En effet, le fonds des congés sabbatiques, même modestement doté, n'épuise pas actuellement ses 3 mio annuels. Plusieurs raisons à cela. Tout d'abord, il a été mis en place dans une certaine confidentialité, par peur de le voir submergé de demandes alors que ses possibilités sont très limitées (entre 50 et 100 congés pourraient au maximum être attribués chaque année, pour un corps enseignant concerné qui compte environ 11'000 personnes).

Par ailleurs, les critères de

recevabilité des demandes sont assez restrictifs. A première vue, l'éventail paraît large: le congé peut être consacré à un «ressourcement» ou à un «perfectionnement professionnel». Mais le ressourcement se limite à «des activités socio-éducatives, socio-culturelles ou humanitaires», et le perfectionnement professionnel ne peut

comprendre que des activités «liées aux disciplines enseignées ou en pédagogie générale».

Il faut donc du temps pour qu'une telle offre trouve sa place. Il faut la faire connaître, donner des exemples aux enseignants, traiter les demandes avec ouverture – il peut être extrêmement «ressourçant» d'entreprendre

une formation dans un autre domaine que celui de ses branches enseignées (séminaire d'anthropologie, d'histoire de l'art, d'économie, etc.). C'est à cela que devraient œuvrer les syndicats et associations professionnelles, dont une responsabilité première est de contribuer à la qualité du métier et de sa pratique, dans ses dimensions non uniquement financières.

## D'Ouchy à Bellerive, arrêt Musée des Beaux-Arts

*Où il est question de plage publique, quand bien même l'eau est encore froide*

André Gavillet (09 juin 2008)

La construction d'un nouveau musée vaudois des Beaux-Arts est un investissement justifié, une pièce indispensable de l'équipement culturel. Nous l'avons écrit ici même quand beaucoup en doutaient. Mais aujourd'hui ce n'est plus l'objet d'un débat de cénacle. Le référendum est lancé. S'il aboutit, le peuple tranchera. Et pour le convaincre, les acteurs joueront avec costumes, manifeste contre manifeste, la culture et son rôle dans une société mercantile, les rives du lac, bien public inaliénable. L'éloge des Beaux-Arts auquel répliquera l'Aménagement du territoire. Majuscules contre majuscules.

Or ce débat est stérile tant que l'implantation du Musée n'a pas été analysée jusqu'à ses dernières conséquences, dans un périmètre élargi. Car cette mise à plus grande échelle est encore possible. Elle dépend prioritairement de la Ville de Lausanne. On ne votera, si le référendum aboutit, qu'en

novembre et, d'autre part, ne sera décidé que l'octroi d'un crédit pour financer «*les études du projet définitif*». Les délais sont donc suffisants pour afficher les intentions, qui donneraient un sens urbanistique au choix du site.

### Les piétons-promeneurs sacrifiés

Une volonté constante du législateur et des municipalités est de rendre accessible à tous les rives du lac. Entre Ouchy et Pully, il fallut beaucoup de patience, de persévérance, pour imposer ce droit de passage aux propriétaires privés dont le terrain était dévalorisé.

Mais, à l'ouest d'Ouchy, un cheminement de même nature est rendu impossible par trois obstacles – majeurs. D'abord la Sagrave, qui exploite les graviers du Léman et qui décharge ses chalands au cœur d'Ouchy. Puis les clôtures, les bureaux, les hangars de la Compagnie générale de

navigation (CGN) et enfin les bains de Bellerive, qui sont certes publics mais réservés aux seuls usagers. Le cheminement le long de la plage n'est rendu aux promeneurs qu'en morte saison.

### Agrandir le plan

En arrière-plan de ce parcours d'obstacles, un parking du type Park-and-Ride, toujours complet, une vaste place des fêtes, servant le plus souvent de parking complémentaire. Même si l'on tient compte de quelques points positifs – le quai de la Sagrave accessible quand les grues ne sont pas en action ou encore l'allée d'arbres majeurs qui domine la place des fêtes – le bilan de l'aménagement des rives accessibles aux promeneurs est désastreux, le pire étant le rejet des piétons sur une route à haute densité de trafic derrière les bains de Bellerive.

Entre Ouchy et Vidy, l'espace

demeuré libre, ouvert sur le lac, est précisément l'esplanade de Bellerive. On ne peut l'occuper (les opposants diront l'obstruer) sans restituer aux promeneurs non pas une simple compensation, mais une amélioration fondamentale, c'est-à-dire d'Ouchy à Vidy un cheminement longeant le lac sans obstacle.

### **Les aménagements nécessaires**

Entre la capitainerie d'Ouchy et l'extrémité de la digue délimitant le bassin de la Segrave et de la CGN, il est facile d'imaginer une passerelle amovible. L'exposé des motifs du Conseil d'Etat en chiffre le coût à un million, mais précise du même coup que cette

construction ne fait pas partie du projet. On peut imaginer ce parcours sur les digues et la jetée, qui serait une récréation de la situation d'avant les comblements, sous la forme d'une présentation de la vie du lac; tant l'exploitation des graviers que la navigation font partie de l'histoire de Lausanne et du Léman.

Mais l'obstacle majeur demeure les bains de Bellerive. C'est une des grandes réalisations de la première majorité rouge à Lausanne (1936-39). Mais ce bien (bain) public accorde un privilège contestable à ceux qui en jouissent. Compte tenu de la piscine à double bassin offerte aux usagers, seule une infime minorité désire nager dans le

lac même. Il ne serait pas trop contraignant que ces amateurs du large sortent et rentrent par un portail aménagé pour un contrôle automatique. Ainsi, par exemple, pourrait être conciliées plage clôturée et promenade piétonne.

Pour lever ces obstacles, il faut une volonté politique. Le référendum l'oblige à se manifester clairement. Avant que le débat ne s'ouvre, il est nécessaire que les Vaudois et les Lausannois, par un engagement des autorités responsables, sachent que le Musée des Beaux-Arts à Bellerive sera le relais d'un parcours piéton en bord de lac, ininterrompu, d'Ouchy à Vidy.